



samedi 08 juillet

Recherche



Abonnés à La Croix

S'abonner

Newsletter

Archives

Dossiers

Forums

accueil

france

monde

économie

religion

parents & enfants

culture

sciences

spiritualité

AFP dernière minute

nouveau

audios

le journal en ligne

L'Espagne accueille Benoît XVI pour la Rencontre mondiale des familles

abonnez-vous
> 26€ mois

> Où acheter La Croix ?

SPECIAL ABONNES :
recevez la Croix en
vacances

LES SERVICES

agenda

programmes télé

courrier des lecteurs

des sites à découvrir

changer vos codes

d'accès au site

fils RSS XML

LES CONTACTS

espace presse

qui sommes-nous ?

contacter la Croix

régie publicitaire

LES DOSSIERS

Une semaine d'actualité en photos



Sans-papiers : une "chasse à l'enfant" selon RESF

"La chasse à l'enfant a commencé", affirme mercredi 5 juillet le Réseau éducation sans frontières (RESF), qui rapporte l'arrestation de plusieurs étrangers menacés d'expulsion malgré la procédure de régularisation des élèves et parents d'élèves étrangers ouverte par le ministère de l'intérieur.

Un Angolais, seul parent de deux enfants de dix ans scolarisés dans le Val-d'Oise, a été arrêté le 22 juin et placé en rétention au centre de Vincennes, affirme RESF. Selon le réseau, il s'apprêtait à déposer une demande pour bénéficier de la régularisation ouverte par le ministre de l'intérieur Nicolas Sarkozy. "Il entre de plein droit dans les dispositions de la circulaire du 13 juin. Il doit donc être libéré au plus vite", demande un communiqué.

Un lycéen parisien de 19 ans arrêté samedi

RESF rapporte également l'arrestation lundi d'une famille tchétchène de quatre enfants, dont une fille de 8 ans scolarisée à Dole (Jura). Retenus au centre de rétention de Lyon, ils devraient être reconduits vers la Pologne, le premier pays européen dans lequel ils sont entrés. Nicolas Sarkozy avait prévenu que la régularisation des parents d'enfants scolarisés ne concernerait pas les demandeurs d'asile passés par un autre pays européen.

Par ailleurs, un lycéen parisien de 19 ans a été arrêté samedi 1er juillet et placé en rétention à Vincennes et pourrait être expulsé. Il ne respecte pas les critères fixés par le ministère de l'intérieur pour obtenir une régularisation, puisque la circulaire exclut les enfants arrivés en France après 13 ans.

Arno Klarsfeld, nommé par Nicolas Sarkozy médiateur des parents sans-papiers d'enfants scolarisés, a de son côté déclaré mardi 4 juillet sur RTL que le traitement des dossiers se fera "obligatoirement au cas par cas" mais qu'"on ne peut pas régulariser automatiquement" toutes les familles.

AFP et AP

Des représentantes du Réseau éducation sans frontières (RESF) discutent avec des familles de sans-papiers après avoir déposé collectivement à la préfecture de police à Paris, le mercredi 5 juillet 2006, des demandes de régularisation (photo Ayissi/AFP).

